Budget : le Sénat vote la fiscalisation intégrale des indemnités pour affectio
Public Sénat

Watch on

Budget 2027 : le Sénat vote la fiscalisation intégrale des indemnités pour affections de longue durée

La majorité de droite et du centre a modifié le projet de loi de finances pour soumettre intégralement à l'impôt sur le revenu les indemnités journalières perçues dans le cadre des affections de longue durée. Dans le texte du gouvernement, celles-ci devaient être exonérées pour moitié. L'article prévoit par ailleurs une fiscalisation intégrale des indemnités liées aux accidents du travail et maladies professionnelles.



Par Guillaume Jacquot

Temps de lecture : 4 min

Publié le 23/11/2026 à 11:42

Ajoutez-nous à vos sources sur Google

Premier débat électrique au Sénat sur le projet de loi de finances (PLF) pour 2027. La majorité sénatoriale de droite et du centre a modifié les dispositions de l'article 2, relatives à la fiscalité des revenus de remplacement. Les sénateurs ont adopté par 194 voix contre 146 un amendement de la rapporteure générale de la commission des finances Christine Lavarde (LR), également déposé par plusieurs centristes, qui vise à soumettre intégralement à l'impôt sur le revenu les indemnités journalières perçues au titre des affections de longue durée (ALD).

Le texte déposé par le gouvernement, et rejeté à l'Assemblée nationale, prévoyait de les assujettir à l'impôt sur le revenu à hauteur de la moitié de leur montant. Il prévoit en parallèle de soumettre intégralement à l'impôt sur le revenu les indemnités journalières perçues au titre des accidents du travail et des maladies professionnelles. Actuellement, elles font l'objet d'une exonération à hauteur de la moitié.

Selon la rapporteure LR, cette « différence de traitement » entre les deux types d'indemnités journalières n'était « pas justifiée », elle a donc plaidé pour une harmonisation. Le gouvernement a émis un avis de sagesse à l'amendement, signifiant qu'il s'en remettait à la volonté de l'hémicycle. « On aurait pu choisir un autre équilibre de ce texte », mais « aujourd'hui on a quand même aussi un problème de soutenabilité de nos finances publiques, on a 3600 milliards de dettes », a également rappelé la sénatrice.

« Votre amendement est dégueulasse », fustige le patron des sénateurs socialistes Patrick Kanner

La version initiale devait rapporter 965 millions d'euros à l'Etat. A noter également que l'article relève de 6,2 % à 9,2 % le taux de CSG (contribution sociale généralisée) qui s'applique aux indemnités journalières de maladie (y compris celles liées aux ALD, d'accidents du travail et de maladies professionnelles), à compter du 1er janvier 2027. Pour ce volet, l'Etat en attend 540 millions d'euros, au bénéfice de la Sécurité sociale.

Les groupes de gauche ont dénoncé un nivellement par le bas, et se sont offusqués de mesures ciblant « les malades et les précaires », « plutôt que les grandes fortunes ».

« Ce que vous proposez là, c'est choquant. Vous proposez d'aller fiscaliser ceux qui sont en souffrance. Franchement, mais quel signal envoyez-vous au pays ? » a brocardé le sénateur Grégory Blanc (Place publique). « Le gouvernement revendique la stabilité fiscale, je constate qu'elle s'arrête à la porte du cabinet médical », a ironisé le sénateur communiste Pierre Barros.

La discussion a rapidement échauffé les esprits. « Madame la rapporteure, votre amendement est dégueulasse », s'est insurgé le président du groupe socialiste, Patrick Kanner. L'intervention a provoqué un rappel au règlement d'Emmanuel Capus (Horizons). « Ça ne justifie pas qu'on fasse des attaques et qu'on utilise des propos extrêmement déplacés, le terme de dégueulasse n'a absolument pas sa place dans nos débats ! »

Son groupe Les Indépendants, opposé de manière générale à toute hausse de la fiscalité, a lui aussi voté contre les dispositions débattues. « On voit bien le caractère totalement à côté de la plaque, en réalité », a-t-il considéré.

Le groupe RDSE (à majorité radicale), une moitié du groupe RDPI (où siègent Renaissance et de nombreux sénateurs des Outre-mer), ainsi que la totalité du groupe RN-UDR se sont aussi mis en travers de ce durcissement fiscal des indemnités d'ALD ou d'accidents du travail. « C'est une sacrée mauvaise surprise pour les personnes qui sont déjà frappées par des malheurs de la vie », a estimé la présidente du groupe RN-UDR Edwige Diaz.

Pour aller plus loin

BUDGET 2027

Dans la même thématique

Voir tous

2min

POLITIQUE

Sondage : le vainqueur de l'élection présidentielle de 2027 devrait susciter plus de rejet que d'adhésion

D'après le dernier baromètre Odoxa-Mascaret pour Public Sénat, la Presse régionale et Le Nouvel Obs, peu importe l'identité du vainqueur de l'élection…

Le 24 novembre 2026

3min

POLITIQUE

Election présidentielle 2027 : David Lisnard confirme sa dynamique et devance Edouard Philippe

Dans le dernier baromètre Odoxa-Mascaret pour Public Sénat, la Presse régionale et Le Nouvel Obs, la courbe de popularité de David Lisnard dépasse…

Le 24 novembre 2026

3min

POLITIQUE

Budget 2027 : le Sénat allège donations familiales

Le Sénat a adopté lundi soir l'a loi de finances 2027, qui prévo temporaire d'allègement de la

Le 23 novembre 2026

Ajoutez-nous à vos sources sur Google

Retrouvez-nous sur :

Accès rapide
En direct
Replay
L'Actualité
Notre programme
Nos documentaires
Nos émissions
Nos podcasts
Archives

Services
Espace Presse
Nous contacter
Newsletter
Où nous voir ?
Recrutement
Flux RSS

À propos
L'équipe
Conseil d'administration
Comité d'éthique
Le site du Sénat
Nos partenaires
Marchés publics
Rapport d'activités
Appel à projets documentaire

Préférence cookie · Politique de gestion des cookies · Politique de protection des données · Mentions légales · Charte de modération · Plan du site · Crédits : GO&UP

© Public Sénat - 2026